



## ARRETE N° DAJS 22-73

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

vu le code de l'Education, notamment son livre VII,  
vu les statuts de l'Université modifiés par délibération du  
Conseil d'administration en date du 11 juillet 2022  
vu le règlement intérieur de l'Université,  
vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques  
et Sportives et notamment l'article 5  
vu la délibération du conseil du Service Universitaire des  
Activités Physiques et Sportives en date du 8 décembre  
2022

### ARRETE

#### Article 1 :

Madame Nathalie MATHIEU CELLE, Professeure d'Education Physique et Sportive, est nommée pour un mandat de 4 ans, Directrice du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.

La prise de fonctions de Madame Nathalie MATHIEU CELLE est fixée au 7 janvier 2023.

#### Article 2 :

Madame Nathalie MATHIEU CELLE exerce ses fonctions dans le respect des textes en vigueur et sous réserve des prérogatives du Président de l'Université.

#### Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable de l'Université sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Saint-Etienne, le 16 décembre 2022

Le Président,

Florent PIGEON